

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GUÉMENE-PENFAO – SOCIÉTÉ PIGEON CARRIERES

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/070 en date du 18/09/2020, une enquête publique complémentaire est ouverte à la mairie de Guémené-Penfao, pendant une période de 15 jours du 19 octobre 2020 à 09h00 au 02 novembre 2020 inclus à 17h30, portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement, des modifications apportées par la société Pigeon Carrières à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahun », sur la commune de Guémené-Penfao.

Monsieur Jean-Marc GUILLON DE PRINCE, retraité de la Fonction Publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guémené-Penfao les observations du public aux dates et heures ci-après au bureau de permanence n°4 :

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| — Lundi 19 octobre 2020 | de 09H00 à 12H30 |
| — Samedi 24 octobre 2020 | de 09H00 à 12H30 |
| — Vendredi 30 octobre 2020 | de 14H00 à 17H30 |
| — Lundi 02 novembre 2020 | de 14h00 à 17h30 |

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi que les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en version papier en mairie de Guémené-Penfao où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Guémené-Penfao.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Guémené-Penfao (22 Place de L'Hôtel de ville CS 60 014, 44 290 Guémené-Penfao) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquetepublicuetahun@gmail.com. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Guémené-Penfao pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Pigeon Carrières- « La Guérinière » – BP 37 095 – 35 370 Argentre-du-Plessis.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.